

matériaux aux botanistes pour leurs travaux, mais il faisait connaître dans de savantes publications les richesses qu'il avait rassemblées. Son *Arboretum segrezianum*, énumération des arbres et arbrisseaux cultivés à Segrez (Seine-et-Oise), et ses *Icones selectæ arborum et fruticum in hortis segrezianis collectorum* seront toujours consultés.

L'herbier Desvaux est considérable; car il compte plus de 230 paquets; il est doublement précieux, puisqu'il a servi successivement à deux botanistes très distingués, et nous adressons nos bien vifs et bien respectueux remerciements à M<sup>me</sup> Lavallée qui, par le don généreux fait au Muséum, met désormais cet herbier à la portée de tous les hommes de science.

---

L'ÉMERAUDE DU PAPE JULES II  
AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE (1798-1805),  
PAR M. E.-T. HAMY.

En terminant une communication qu'il adressait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et au cours de laquelle il avait, à diverses reprises, parlé d'une magnifique émeraude ayant appartenu au pape Jules II, M. Eugène Müntz avait bien voulu m'interroger au sujet de cette pierre, que divers documents de la fin du siècle dernier lui signalaient comme ayant été déposée à cette époque dans les collections minéralogiques du Muséum. M. Müntz avait questionné plusieurs fonctionnaires de l'établissement, dont il n'avait tiré que des réponses vagues, et il me demandait si rien dans nos archives ne rappelait le séjour à Paris du célèbre joyau pontifical.

Comme nos pièces administratives de ce temps-là sont au grand complet, il ne m'a pas été bien difficile de retrouver, dans nos registres et nos cartons, toute une série de documents parfaitement enchaînés les uns aux autres, et qui nous permettent de suivre l'émeraude de Jules II depuis son entrée au Muséum, en 1798, jusqu'à son retour à Rome sur la tiare de Pie VII, en 1805.

C'est le 14 prairial an VI (2 juin 1798) que Laréveillère-Lépaux a envoyé à l'administration du Muséum d'histoire naturelle : « 1° une grosse émeraude provenant de la couronne du pape Jules II ; 2° une plume d'opale en forme de poire » destinées aux collections de cet établissement. « Les commissaires du gouvernement français à Rome, écrivait le directeur, se sont servis de mon intermédiaire pour vous les faire parvenir. C'est une commission dont je me suis chargé avec d'autant plus de plaisir qu'elle me procure une nouvelle occasion de vous témoigner tout mon attachement pour votre établissement et pour ceux qui sont chargés de le diriger. . . »

La précieuse pierre alla tout aussitôt rejoindre dans la cachette de Lucas

la pépite d'or et les autres bijoux qui s'y trouvaient déjà renfermés<sup>(1)</sup>. Elle y était à peine depuis quelques jours qu'elle se trouva exposée aux dangers les plus sérieux. Déjà, six mois plus tôt, un certain Strubine avait fait des démarches, au nom de courtiers étrangers, pour acquérir quelques-unes des pierreries venues de la Monnaie. Le 3 germinal (23 mars), un joaillier de la rue de Cléry, nommé Mazeau, vint offrir à Letourneur de prendre, au prix de l'estimation qu'on en avait fait naguère, une partie des pierres de couleur « exposées pour vendre » en 1795 et en 1796, au garde-meuble et à la maison de la Monnaie et transportées depuis lors au Jardin des plantes. Consulté par le ministre, le directeur du Muséum, A. L. de Jussieu, qui mettait tristement en parallèle les besoins énormes de l'établissement et la pénurie des ressources qui lui étaient parcimonieusement attribuées, ne se montra point défavorable à une proposition qui pouvait aboutir à augmenter sensiblement son budget extraordinaire<sup>(2)</sup>, et, le 24 prairial (12 juin),

(1) Le 4 vendémiaire an v (25 septembre 1796), l'Assemblée avait arrêté que les pierres au-dessous de 1,000 francs entreraient dans les armoires et, à cet effet, seraient remises au concierge des galeries sur son récépissé. Les pierres d'une valeur supérieure devaient être renfermées dans un coffre spécial. Mais, le 14 frimaire suivant (4 décembre), le ministre transmettait l'état des pierres précieuses et diamants mis à part à la Monnaie pour le Muséum et autorisait les professeurs à les retirer « en les engageant à prendre les moyens convenables pour leur sûreté », et, dix jours après, Jussieu et Geoffroy déposaient la précieuse collection entre les mains de Lucas, qui la plaçait dans un lieu secret que faisait seul connaître un billet cacheté remis au directeur (14 nivôse an v, 24 décembre 1796).

(2) « Les objets en question, dit Jussieu dans cette lettre du 1<sup>er</sup> prairial an vi (31 mars 1798), sont précieux pour leur volume aux yeux de la majorité des citoyens. Les mêmes, en beaucoup moins de volume, nous suffiroient pour l'instruction et nous donneroient moins d'inquiétude pour leur conservation. Nous devons désirer cependant qu'ils ne sortent pas de nos mains pour aller orner une collection étrangère d'histoire naturelle qui rivaliseroit avec la collection française.

« Il ne conviendrait pas à une grande nation faite pour primer en tout genre, de se désaisir d'objets précieux et presque uniques lorsqu'elle en fait venir de tous côtés, à grands frais, pour enrichir ses dépôts.

« Cependant le Muséum a essentiellement besoin de terminer les travaux de ses galeries, de son jardin et de sa ménagerie. L'état actuel des finances de la nation et ses besoins d'un autre ordre ne permettent pas de sacrifier à cet établissement tous les fonds dont il a besoin. Il en résulte que beaucoup d'objets de la collection déperissent et que quelques parties négligées ne répondent point à la dignité du monument.

« Dans cette circonstance, l'administration du Muséum est moins éloignée de sacrifier quelques pierres de luxe moins essentielles pour l'étude, si ce sacrifice peut aider à la confection des travaux les plus urgents. Elle croit que si quelqu'un fait des offres convenables de fonds entièrement applicables aux dépenses extraordinaires du Muséum, on peut les accueillir. Il ne seroit question que de montrer à cette personne et les pierres et le procès-verbal d'estimation, ce que nous sommes

Mazeau se présentait à l'Assemblée avec une lettre du ministre de l'intérieur l'autorisant à voir les précieux objets, au milieu desquels figurait depuis quelques jours l'émeraude de Jules II.

Le splendide joyau des papes enflamma bien vite les convoitises du marchand de la rue de Cléry, et, le 24 messidor, il revenait avec des propositions d'achat s'élevant à 19,500 francs, dans lesquelles l'émeraude était comptée pour 3,000 francs. Il ne fallut rien moins que la haute autorité de Daubenton pour sauver les quatre pièces convoitées par Mazeau, et l'émeraude en particulier. « Je pense, déclarait, le 4 thermidor suivant, l'illustre vieillard, je pense qu'il ne faut pas vendre ces pierres, parce qu'elles mettent cette collection au-dessus de toute autre de l'Europe, et qu'elles mettroient les collections ou elles se trouveroient au-dessus de celle du Muséum », et il insistait successivement sur le haut prix de l'argent, la baisse de toutes les marchandises, les mauvaises conditions où l'on se trouvait pour vendre surtout des pierres précieuses, l'insuffisance notoire des offres du citoyen Mazeau, enfin, la beauté des échantillons, et de l'émeraude notamment, « un chef-d'œuvre de perfection pour la beauté de sa couleur », et il terminait par un avertissement un peu hautain à l'adresse de l'administration des finances : « Il est bien nécessaire de rappeler au ministre que des objets assez rares et assez curieux pour attirer les étrangers sont plus profitables à la République que l'argent que l'on pourroit tirer en les vendant. » Le rapport de Daubenton, adopté par l'Assemblée, fut adressé au ministre des finances, qui ajourna toute décision, et l'émeraude fut sauvée.

Nous la retrouvons dans l'expertise des douze plus belles pierres du cabinet de minéralogie, faite en brumaire an x (octobre 1801) par les joailliers Foncier et Nitot. Elle s'y trouve décrite en ces termes sous le n° 7 : « Une très belle émeraude de forme carrée, taillée à biseaux en dessus et à degrés en dessous, il y a une petite glace dans l'un des coins, elle pèse *vingt-huit grains trois seizièmes de karat*. Sa superbe couleur la rend très précieuse à la collection. Nous l'estimons 5,000 francs. » C'était presque le double du prix offert par Mazeau, et ceux-là mêmes qui, comme Jussieu, avaient un instant songé à faire argent, dans l'intérêt du Muséum, de l'illustre joyau que les hasards de la guerre avaient fait passer dans leurs mains, durent se féliciter d'avoir finalement suivi le vieux Daubenton dans sa résistance.

Les experts de l'an x estimaient que deux pierres seulement<sup>(1)</sup>, sur les douze qu'on leur avait montrées, pouvaient être cédées « comme inutiles au

en état de faire vis-à-vis le cit<sup>m</sup> qui se présentera avec votre autorisation et pourra ensuite faire sa proposition. »

(1) Un saphir oriental, très gros, mais irrégulier, plein de poches à la surface, et un diamant « de fantaisie » rose et assez rare.

cabinet», et que les autres devaient «être gardées comme essentiellement nécessaires et même ne suffisant pas au complément de la collection».

Ce verdict n'empêcha pas, quatre ans plus tard, d'enlever au Muséum, cette fois sans compensation, l'émeraude des papes, classée cependant parmi les pierres qu'il fallait absolument conserver. Il est vrai que ce n'était plus pour en tirer une modique somme en s'exposant à en faire profiter quelque collection rivale. L'émeraude de Jules II allait devenir un nouveau gage de la réconciliation entre la France et la Papauté.

Pie VII était venu à Paris (28 novembre 1804) couronner Napoléon (2 décembre), et le nouvel empereur, désireux d'être agréable à l'hôte illustre qui faisait dans sa capitale un séjour prolongé, décidait que «les pierres précieuses qui ornaient la tiare du pape, et qui furent enlevées de Rome à l'époque de l'invasion des Français, seraient remises à son successeur».

Champagny, ministre de l'intérieur, et Clavet-Fleurieu, intendant général de la maison de l'empereur, s'empressèrent de notifier aux professeurs du Muséum les intentions de Napoléon (2 germinal an XIII, 22 mars 1805). Ceux-ci n'avaient reçu que l'émeraude, et ils durent se résigner à demander l'autorisation de la rendre (6 germinal, 26 mars). Le 4 floréal suivant (24 avril), Clavet-Fleurieu remettait à l'orfèvre-joaillier Auguste, chargé d'exécuter la tiare que l'empereur allait offrir au Pape, une lettre qu'il présentait le lendemain à l'administration du Muséum, et Lucas, le garde des galeries, lui remettait l'émeraude contre un récépissé déposé le 11 floréal (1<sup>er</sup> mai) sur le bureau de l'assemblée des professeurs. Ce reçu fut déposé aux archives du Muséum, où il est encore, et Molines, chargé de «faire dessiner cette pierre précieuse, d'en constater la pesanteur ainsi que de tirer une copie de l'inscription qu'elle porte», apportait, le 25 du même mois (15 mars 1805), un *modèle d'étain* qu'il avait fait exécuter et qui dut être remis au professeur de minéralogie pour être placé dans son dépôt avec une notice historique.

L'inscription de l'émeraude donnait le nom du pape Grégoire XIII : *Gregor. XIII. Pont. Max.* Après Jules II, Grégoire XIII avait, en effet, orné sa couronne pontificale du merveilleux bijou que Pie VI portait à son tour lorsque la prise de Rome par les Français vint en faire momentanément l'un des plus beaux bijoux du trésor de notre Muséum.

---

SUR QUATRE TABLEAUX D'ANIMAUX PEINTS PAR J.-J. BAGHELIER EN 1760,

PAR M. A. MILNE EDWARDS.

Le Muséum possède plusieurs tableaux d'animaux, peints à l'huile, dont l'origine était jusqu'ici incertaine. C'est au moment de la Révolution qu'ils avaient été apportés dans cet établissement et pendus sur les murs